

· **Position officielle de la SFCoach sur la question de l'exercice de la supervision individuelle ou collective**

La différence entre la posture du coach et celle du superviseur se situe essentiellement au niveau du client :

pour le coach, le client est un manager d'entreprise ou un acteur interne à l'organisation ;

pour le

superviseur, le client est un coach.

Le superviseur est en position seconde par rapport à la relation que le coach entretient avec le (la) coaché

(e) et son organisation. Il est donc moins exposé aux tensions multiples et directes de la relation de coaching.

Sa position seconde lui permet de s'ouvrir aux récits du coach concernant sa relation au coaché dans le but

d'accompagner le coach à la découverte de ce qui le surprend, le gêne ou ne le satisfait pas dans sa

relation au coaché, et cela dans un esprit de recherche entre collègues.

L'expérience professionnelle du superviseur, l'intériorisation de ses savoirs théoriques, son empathie, sa

capacité à refaire à chaque fois « l'innocent » c'est-à-dire à proposer au coach une écoute inconditionnelle

sans préjugé, la qualité apaisée de la relation, la recherche confraternelle de ce qui se passe pour le coach

dans sa relation au coaché, tous ces éléments constituent la posture du superviseur qui n'en font ni un expert,

ni un maître.

C'est le coach, qui par son choix et sa décision, crée la légitimité du superviseur qui, lui-même, s'autorise en

conscience à accepter et tenir cette posture.

Le superviseur est responsable de son parcours professionnel et de sa position face au coach.

Le superviseur se doit donc d'être dans une démarche permanente de développement personnel et

professionnel, d'amélioration de ses compétences, de formations, démarche qu'il choisit selon la consistance

de son expérience, selon sa pratique et ses orientations théoriques.

**Le Conseil d'Administration de la SFCoach**